

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. — II Offices de l'Eglise. — III Titulaires d'églises paroissiales. — IV Nominations ecclésiastiques. — V Correspondance romaine. — VI Chez les Artisans. — VII Evangile du XIIIe dimanche après la Pentecôte. — VIII Apostolat de la prière : La fidélité aux commandements de Dieu. — Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche, 6 septembre

On annonce :

Dans les dioc. de Montréal, de Valleyfield et de Joliette, la fête patronale du S. Nom de Marie ; dans les autres dioc., la solennité de la Nativité de Marie.

Note. — La neuvaine à Notre-Dame de Pitié commence le 2e vendredi avant la fête, le 11 sept. dans les 3 dioc. ci-dessus, le 18 dans les autres (1).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 6 septembre

HORS DES DIOC. DE MONTRÉAL, DE VALLEYFIELD ET DE JOLIETTE :

Office du 13e dim. après la Pent., *semi-double* ; 2e or. *A cunctis*, 3e au choix du célébrant ; préf. de la Trinité. — Aux vêpres, seuls suffr

DIOC. DE MONTRÉAL, DE VALLEYFIELD ET DE JOLIETTE :

Messes basses partout et messe chantée dans les chapelles semi-publiques :
Comme ci-dessus.

Messe chantée dans les églises et chapelles publiques :

De la solennité *anticipée* de la NATIVITÉ DE MARIE.

Messe comme le 8 sept., *double de 2e cl* ; mém. du 13e dim. après la Pent. ; préf. de la Ste Vierge ; dernier Ev. du dim. à la fin. — Aux II vêpres, mém. du dim.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 13 septembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — De ce jour, le saint Nom de Marie (Notre-Dame de Montréal).

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 10 300 jours d'indulgences à chaque exercice ; 20 une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où), aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine ou des huit jours qui la suivent.